Christiane, 65 ans, Somme, A propos du Mediator

J'ai pris contact la semaine dernière avec mon médecin traitant pour renouveller mon ordonnance et évoquer avec lui mon ancien traitement, il m'a prescrit une ordonnance pour effectuer un examen cardilogique (je n'ai obtenu un rendez vous que dans 2 mois).

Je suis très inquiète car je suis souvent essouflée et fatiguée. J'ai des palpitations et le sentiment que mon coeur s'emballe et cela depuis fort longtemps mon médecin traitant me dit que la cause était le stress et mes problèmes personnels. Je ne sais plus quoi penser. Que dois je faire ?

La réponse de l'AFD

Chère Madame,

Vous avez bien voulu répondre à l'appel à témoignages relatif au Médiator que l'AFD a lancé et nous vous en remercions.

Les études font apparaître que la pathologie la plus grave entraînée par le Mediator est l'altération des valves du cœur (valvulopathie). Parfois des HTAP (hyper tensions artérielles pulmonaires) ont également été décelées. Les complications surviennent dans les deux premières années de traitement. Le risque persiste dans les deux années qui suivent son arrêt et devient très faible au-delà.

Si vous présentez le moindre signe clinique, vous devez effectuer les examens nécessaires, l'échocardiographie étant le seul examen permettant de constater la présence d'une valvulopathie qu'elle soit ou non d'origine médicamenteuse.

Merci de bien vouloir nous retourner la fiche ci-jointe. L'AFSSAPS recense toutes les personnes ayant été exposé au Mediator (nom scientifique benfluorex) et nous nous nous associons à cette utile action de santé publique.

Si la prudence est nécessaire, il faut signaler que le risque lié au Mediator est évalué, par les épidémiologistes, à 0,5 pour 1000. C'est la froide logique des statistiques. En pourcentage, elles peuvent délivrer un message rassurant, qui demeure cruellement impitoyable en valeur absolue pour les personnes touchées et leurs familles.

Cette affaire pose des questions graves dont les patients attendent des réponses claires.

Dans un rapport rendu public le 15 janvier 2010, une mission de l'Inspection Générale des Affaires Sociales a rendu un rapport d'une extrême gravité qui confirme les analyses que l'AFD avait déjà exprimées.

Avec la rigueur méthodologique et l'autorité de cette institution, le rapport de l'IGAS souligne notamment la responsabilité du Laboratoire Servier qui a cherché systématiquement à « rouler dans la farine » les experts mandatés par les pouvoirs publiques et dénonce une police sanitaire « inexplicablement tolérante» et une agence (l'AFSSAPS) « aveugle ».

L'affaire du Mediator constitue une catastrophe sanitaire d'une ampleur exceptionnelle. Par rapport aux conséquences directes de l'affaire, l'AFD estime nécessaire de distinguer l'indemnisation des victimes du volet pénal.

Le Ministère de la santé a entrepris une vaste campagne d'information auprès de toutes les personnes ayant pris du benfluorex afin qu'elles se fassent examiner. Ainsi vont être recensées toutes celles qui connaissent des complications dues à ce médicament. Si elles sont toutes recensées, elles doivent toutes être indemnisées. C'est à l'Etat d'organiser cette indemnisation dans l'équité, la transparence et des délais raisonnables.

Cette organisation assurée dans l'intérêt des victimes ne dédouane évidemment pas les responsables de cette affaire. L'Assurance Maladie et l'Etat devront obtenir les remboursements qui s'imposent, notamment pour abonder le fond d'indemnisation des victimes.

D'une façon complémentaire à l'indemnisation, la justice doit enquêter, déterminer les culpabilités éventuelles et justice doit être rendue. C'est le sens de la plainte au pénal avec constitution de partie civile déposée, avec le soutien de l'AFD, par l'UFC Que choisir, association de défense des consommateurs habilitée à ester en justice.

Nous voulons que cette douloureuse et scandaleuse affaire ne reste pas sans lendemain. Nous voulons que l'ensemble des processus de mise sur le marché des médicaments et de pharmacovigilance deviennent transparents. Nous voulons une véritable démocratie sanitaire, au sein de laquelle les usagers de la santé pourront être des garants de l'intérêt général.

L'Association Française des Diabétiques reste extrêmement mobilisée et vigilante. Nous ne manquerons pas de vous tenir informer des suites de cette affaire, ainsi que des démarches et des actions que nous entreprendrons dans son cadre.

En vous remerciant de la confiance que vous portez à l'Association Française des Diabétiques, nous vous prions de croire en notre dévouement indéfectible.

Monsieur Gérard Raymond

Président